

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BARNAS

<b>N° DE LA DELIBERATION</b>	14 -2018 3 <sup>ème</sup> délibération de la séance
<b>Membres afférents au Conseil Municipal : 11</b> <b>En exercice : 11</b> <b>Qui ont pris part à la Délibération : 9</b> <b>Date de la convocation : 30/11/2018</b> <b>Date d'affichage 30/11/2018</b> <b>Vote: Pour : 9 contre : 0 Abstention : 0</b>	L'an deux mille dix-huit et le dix décembre à 20 heures 30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël LAURENT. <b>Présents :</b> Mesdames ARNAUD, CHALAS, Messieurs LAURENT, DEYDIER, CLARO, DHONT, HEIJERMANS <b>Absents excusés:</b> Mme Alice CHALAS, Jean-Luc POMMIER <b>Absents :</b> Mr Nicolas CARRIER, Alain PEJOUAN <b>Secrétaire de séance :</b> Monsieur DEYDIER <b>Procurations :</b> Alice CHALAS à Joël LAURENT, Jean-Luc POMMIER à Ivan DHONT

**OBJET : TARIFS EAU et EAU ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2019**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les éléments financiers étudiés (simulations, résultats comptables, heures de personnel pour la gestion des services, ...) au cours d'une réunion de travail précédent la présente séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retenant le vote majoritaire fixe les tarifs 2019 à l'identique de ceux de 2018 :

**POUR LE SERVICE DE L'EAU**

- 125.05 € abonnement annuel HT (part fixe) et 1,58€ HT le m<sup>3</sup> d'eau (part variable)
- Précise que conformément à la législation en vigueur, la redevance pollution s'ajoute à ces tarifs (0.27 € HT par m<sup>3</sup>, pour 2019).
- Les tarifs fixés pour les interventions suivantes sont inchangés :  
-Ouverture d'un compteur existant ou changement de compteur: 200 euros,  
-Pose d'un nouveau compteur suite à création d'un nouveau branchement 500 euros (*Hors travaux et suivant prestations et fournitures détaillées dans le règlement de l'eau*).

**POUR LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

- 60 € abonnement annuel HT (part fixe) et 0.750€ HT le m<sup>3</sup> d'eau assaini (part variable)
- Précise que conformément à la législation en vigueur, la redevance pour modernisation des réseaux de collecte s'ajoutera à ces tarifs (0.15 € HT par m<sup>3</sup>, pour 2019).

Transmis au contrôle de légalité,  
Suivant procédure dématérialisée  
le 13 décembre 2018

Pour copie conforme au registre des délibérations,  
Le Maire, Joël LAURENT

